

Les quartiers politique de la ville



Le conseil citoyen : un territoire

Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire ?

Le Parlement a voté, en février 2014, une loi pour simplifier la politique de la ville (qui existe depuis 30 ans) et qui permet de réduire toutes les inégalités. Cette loi permet de concentrer les moyens sur 1 300 territoires en France. Le choix de ces territoires, appelés quartiers prioritaires et quartiers de veille, s'est fait sur un critère unique : le revenu des habitants. Sur ces territoires, tous les partenaires prennent des engagements pour améliorer la vie des habitants :

- L'État (Éducation nationale, police, justice...)
- Les collectivités territoriales (communes, communautés d'agglomérations, départements, régions...)
- Les services publics (Pôle emploi, CAF, mission locale...).

Le conseil citoyen, c'est quoi ?

Le conseil citoyen réunit des habitants qui résident dans le quartier prioritaire, ainsi que des structures locales, des associations, des entreprises et des commerces qui interviennent dans le quartier prioritaire.

Le conseil citoyen est :

- constitué d'habitants volontaires désireux de s'investir dans la vie de leur quartier.
- constitué de femmes et d'hommes à parité.

- une instance autonome.
- un espace de dialogue entre citoyens du même quartier.
- force de propositions pour améliorer la vie du quartier.
- associé à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du contrat de ville (document qui cadre l'action publique portée par l'Etat, les collectivités et l'ensemble de leurs partenaires, sur les périmètres déterminés comme prioritaires).

Le conseil citoyen est associé à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du projet de renouvellement urbain. La politique de rénovation urbaine consiste à rattacher les quartiers d'habitat social à la ville par une diversification des logements et par une nouvelle trame urbaine qui permet à leurs habitants de circuler plus librement.

Le conseil citoyen, pourquoi ?

Les conseils citoyens ont pour objectif :

- de donner davantage la parole aux habitants,
- de prendre en compte les points de vue des habitants du quartier prioritaire dans les diagnostics et confronter les objectifs des habitants à ceux des techniciens,
- de faire participer les citoyens aux projets et aux décisions qui concernent leurs quartiers en politique de la ville,
- d'exprimer les besoins,
- de développer, de susciter et de faire émerger des porteurs de projets et des projets en adéquation avec les besoins des habitants,
- de mobiliser les acteurs volontaires pour participer à la définition, à la mise en oeuvre et au suivi de projets de quartiers.

Développement local et prévention

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 21 07

devlocal@sannois.fr

Infos pratiques

Si vous habitez le quartier Bas des Aulnaies-Les Carreaux Fleuris et que vous souhaitez vous investir dans votre quartier, rejoignez le conseil citoyen !
Coupon d'inscription à renvoyer par mail à devlocal@sannois.fr
ou à déposer à l'espace Eliane Chouchena
11-13, rue des Loges

Document(s)

[Coupon d'inscription conseil citoyen](#)